

Publié sur *Château-Thierry* (<https://www.chateau-thierry.fr>)

[Accueil](#) > Château-Thierry intègre le dispositif "entrées de ville"



#### Documents :

 [Action Cœur de Ville 2](#)

Cet acte 2 de l' "Action Cœur de Ville" vise à lutter contre un urbanisme souvent hétéroclite et dégradé qui contribue au sentiment de déclassement des villes moyennes.

Dès 2021, la municipalité avait fait part d'une action spécifique en faveur des 4 principales avenues de Château-Thierry : l'avenue d'Essômes-sur-Marne, l'avenue de Soissons, l'avenue de la République et l'avenue de Paris. Des investissements y ont ainsi déjà eu lieu : plantation d'arbres et création d'une piste cyclable le long de l'avenue de la République ; création d'un trottoir en haut de l'avenue de Soissons ; renouvellement de l'éclairage public avenue de Paris ; nouveaux aménagements commerciaux à l'entrée de l'avenue d'Essômes. L'avenue de Montmirail fait également l'objet d'aménagements en cours.

Le dispositif devrait permettre à la Ville d'accélérer les actions entreprises : élargir les initiatives aux entrées ferroviaires et fluviales ; améliorer l'éclairage public ; végétaliser les espaces ; favoriser les mobilités douces ; réduire la place de la publicité ; réhabiliter les terrains délaissés.

Château-Thierry avait notamment intégré le lieu de vie de gare dans l'Action Cœur de Ville dès 2017, avant que ce principe ne soit généralisé aux 234 autres villes bénéficiant de ce programme national. Pour les entrées de ville, certaines actions ont déjà été mises en oeuvre. En répondant à des appels nationaux, Château-Thierry accélère donc sa politique d'urbanisme.

**Source URL:** <https://www.chateau-thierry.fr/article/chateau-thierry-integre-le-dispositif-entrees-de-ville>